COMPTE-RENDU
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
LUNDI 5 JUILLET 2021 19H00

Présents : **Henri LE FLEM** (Président OMS) ; **Philippe PASQUIERS** (Vice-président OMS/Responsable commissions installations sportives et subventions de fonctionnement) ; **Jean-François GRANGENEUVE** (Secrétaire OMS) ; **Angélito ZAMUDIO** (Membre OMS/ASSG Basket) ; **Gilles LHERPINIERE** (Maire du Blanc/Commission sports) ; **Jérôme PERRIN** (Maire-adjoint chargé des sports, de l'urbanisme et des travaux/Commission sports/Membre de droit OMS/USB Football) ; **Francis TREMBLAIS** (Membre OMS/Tennis de Table Brenne Le Blanc) ; **Danielle BUSZ** (Boule sportive blancoise) ; **Nadine GUILLON** (Ass. 42km195 Le Blanc) ; **Michel BRUNET** (Hand-ball club Le Blanc) ; **Philippe BIDAN** (Pétanque blancois) ; **Didier INGREMEAU** (Club modéliste blancois) ; **Alain CORDE** (Ass. Golf des rosiers) ; **Nathalie CORBEAU** (A.S. Sainte Anne) ; **Léa SABAT** (Ass. Jeanne d'Arc) ; **Marie-Christine LAMOUREUX** (Tennis club blancois) ; **Didier MARTINAUD** (CARGAC Rando) ; **Frédéric LHERONDEL** (Volley-ball blancois/Volant blancois) ; **Didier CIRET** (Club de plongée du Blancois) ; **Vinciane LEROY** (A.S. Collège les Ménigouttes) ; **Marie-Pierre CHABOT** (Amis cyclos blancois) ; **Bruno CASAVECCHI** (Fitness form) ; **Joëlle BRUNET** (Attelages blancois) ; **Sarah VERGNES** (Club des dauphins blancois) ; **Georges MARTINO** (Vélo club blancois + section VTT) ; **Tiphaine PROT** (Ass. Blancoise de horse-ball) ; **Francis JOFFRE** (Billard club blancois) ; **Cyrille BAPTISTE** (Le Blanc athlétisme/A.S. Lycée Pasteur) ; **Mariau MOUTOUSSAMY** (Judo club blancois) ; **Nelly NOUMET** (Adjointe administrative municipale) ; **Aurélie CHARRET** (Secrétaire OMS).

*Excusés : **Jacky FAURE** (Président Association de Gestion de la Base de Plein Air) ; **Céline NIQUEUX** (Présidente Ass. Blancoise de Horse-ball) représentée par Tiphaine PROT ; **Bernard HOFFMANN** (Tir Sportif Blancois/Membre OMS).*

Absents : *Christian AFANE (Conseiller municipal/Commission sports) ; Maryline TANCHOUX (Maire-adjointe chargée des affaires sociales et du logement/commission sports) ; Wilfried ROBIN (Conseiller municipal/Commission sports) ; Sandrine DUL (Conseillère municipale/Commission sports) ; Olivier THORIGNE (Conseiller Municipal / Commission sports) ; Franck PACAULT (Conseiller Municipal / Commission Sports) ; Jean-Emmanuel FRONTERA (Trésorier OMS/Commission subvention de fonctionnement) ; Robert BARTHE (Vérificateur aux comptes) ; Aïkido dojo Le Blanc ; Association Equestre l'Epineau Le Blanc ; Association Lycée Pasteur au Galop ; Brenne Savates ; Club d'Escalade de la Région Blancoise ; Club Sportif et des Loisirs de la Gendarmerie ; Compagnie Le Blanc Archer ; Ecole Française de Parachutisme Le Blanc ; AAPPMA Le Nénuphar ; Rallye Team Blancois ; Roller Club Blancois ; Rugby Club Blancois ; Martial MILLIN (Commission subvention de fonctionnement) ; Philippe BOUCHERON* (Commission aide à la formation diplômante OMS).

(19h10) Henri LE FLEM relate que pour cette réunion, les intervenants n'auront pas besoin de « crier » pour que chacun entende. Il évoque l'assemblée générale ordinaire du mardi 1er juin dernier à la bulle où peu de gens ont pu entendre correctement. Il présente ses excuses pour cela.
Il remercie les personnes de l'assemblée pour leur présence ce soir à cette assemblée générale extraordinaire de l'OMS. Il remercie la Municipalité d'être présente, c'est la première fois « que l'on se rencontre officiellement ».
La réunion va se dérouler en fonction de l'ordre du jour : appel des associations, validation des rapports de l'assemblée générale ordinaire de l'OMS du 1er juin 2021 qui n'ont pas été soumis au vote.

➢ ***Appel des associations***

Jean-François GRANGENEUVE (secrétaire OMS) procède à l'appel des associations.

Office Municipal des Sports Le Blanc

➢ ***Présentation du déroulement de l'assemblée générale extraordinaire***

L'assemblée générale extraordinaire va permettre de finaliser la saison 2019-2020 et de procéder à la validation des rapports. Pour être dans la légalité, il fallait faire cette réunion.
Henri LE FLEM souhaite que cette réunion se déroule rapidement pour ne pas faire perdre de temps aux personnes présentes ce soir. Il ne relira pas la totalité des rapports présentés lors de l'assemblée générale ordinaire de l'OMS du 1/06/2021 : une synthèse va être faite avec un rappel des grands titres pour les remettre en tête.
A l'issue des rapports, la confirmation de l'adhésion de l'association Cap et Handi en tant que « membre associé » sera faite. M. METAIS était venu présenter l'association. Le bureau de l'OMS l'a reçu dernièrement pour qu'il explique réellement le rôle de Cap et Handi. L'association intègrera l'OMS en tant que « membre associé ». Cette association bénéficiera de tout ce que peut lui proposer l'OMS en matière de contact, de communication, etc… En revanche, l'association ne percevra pas de subvention.

➢ ***Synthèse de l'assemblée générale ordinaire du mardi 1er juin 2021***

1- Invitation aux assemblées générales :

L'OMS a été invité par dix-sept associations aux assemblées générales. L'OMS a été présent 5 fois, représenté (par des membres du bureau de l'OMS) 7 fois et excusé 5 fois.

2- Invitation aux manifestations sportives :

Sept invitations ont été réceptionnées.

Quatre associations sont toujours en sommeil.

- ***Fonctionnement propre de l'OMS***

Malheureusement en 2020, il n'y a pas eu « grand-chose » en raison du COVID. Il n'y a pas eu de comité directeur en fin d'année 2020. Les informations prévues à l'ordre du jour ont été transmises aux associations par voie dématérialisée.

➢ Commissions

- ***Commission de répartition des installations sportives municipales***

Le gymnase Pasteur a été fermé pour travaux. Cela a été compliqué. L'OMS attend un retour du Lycée. Il y a eu quelques soucis, notamment des malfaçons.
Les réunions de répartitions ont eu lieu la semaine dernière.
Il est rappelé que les souhaits de créneaux sont demandés pour qu'ils soient notés, étudiés avant les réunions par Nelly NOUMET et Philippe PASQUIERS. Ce n'est pas pour embêter les associations. Il faut communiquer ces informations même si ce sont les mêmes que les années précédentes (par exemple par mail avec le détail des créneaux (jours, horaires)) car il est possible qu'il y ait des modifications, des créneaux différents.
Le Président de l'OMS évoque qu'il est retraité de la Gendarmerie, qu'il a été affecté dans différentes villes ou communes dans toute sa carrière et que c'est la première commune où il voit les installations sportives gratuites pour les entraînements mais également le week-end pour les compétitions, les stages, *« c'est vraiment exceptionnel ici »*. Tout est offert aux associations, y compris les fluides.

L'OMS est toujours à la recherche d'un volontaire pour remplacer Philippe PASQUIERS pour la répartition des installations sportives l'année prochaine. Il est précisé que la personne volontaire sera aidée.

- ***Commission des subventions de fonctionnement***

En 2020, il n'y a pas eu de permanences des membres de la commission pour recevoir les associations ayant droit aux subventions de fonctionnement.
En raison de la crise sanitaire COVID-19 lors de la saison 2019-2020, les membres de la commission ont pris la décision, en accord avec la Municipalité, de reprendre les données de la saison 2018- 2019 (nombre de licenciés (-18 et +18 ans) et les niveaux de pratique) pour le calcul des subventions de fonctionnement afin de ne pas pénaliser les associations.

Office Municipal des Sports Le Blanc

L'OMS est toujours à la recherche d'un volontaire pour remplacer Philippe PASQUIERS dans cette commission.

- ***Commission aide à la formation diplômante***

Deux dossiers ont été étudiés :
- 1 juge arbitre de tennis 2
- 1 initiateur de tennis.

Il n'y a pas eu de réunion en 2020 car il n'y a pas eu de demande.

- ***Mini-bus***

Il a été parcouru 1 538 kms. 2 associations ont utilisé le mini bus en 2020.
Le mini bus est ouvert à toutes les associations adhérentes à l'OMS sous certaines conditions.
Nouveauté depuis l'année dernière : protocole sanitaire mis en place.

- ***Remise des récompenses***

13 clubs ont fait une demande de récompenses.
Ont été remises 12 lettres de félicitations, 1 médaille de bronze et une médaille d'argent.

Pour 2021, l'OMS avait proposé une remise de récompenses spéciale « Bénévoles ». Compte-tenu de la situation sanitaire (COVID-19), elle a été annulée et a été reportée en 2022.

- ***Maison des Sports***

La fréquentation a baissé car la maison des sports a été fermée (pandémie). Le service a tout de même été assuré par téléphone et par mail.

- ***Communication***

- Revue Le Blanc Sports :
Trois numéros sont parus dont deux par voie dématérialisée (mai et décembre 2020).
Cette revue est élaborée par le secrétariat de l'OMS et vit grâce aux articles que les associations adhérentes fournissent à l'OMS. Ces dernières sont encouragées à continuer.

- Page Facebook :
La page Facebook de l'OMS a été créée en 2021. Cette page ne pourra pas vivre sans les informations des associations adhérentes à l'OMS.

- L'annuaire des Sports
Il est rappelé la nécessité de fournir tout changement pour permettre la mise à jour des informations pour le public. Il est dommageable que des données n'apparaissent pas, par faute de transmission d'informations de la part des associations.

- Site internet de l'OMS
Il y a eu 3 242 visiteurs en 2020.

➢ Forum des associations

En 2020, il n'a pas été organisé. Cela était trop compliqué à mettre en œuvre.
En 2021, il aura lieu le samedi 4 septembre de 10h à 17h30 au parc des expositions. *« On va se rattraper très très fortement. »*.

➢ Election du tiers sortant du Comité Directeur de l'OMS

21 associations faisaient partie du tiers sortant : elles étaient toutes volontaires pour se représenter. Elles ont toutes été réélues.

Office Municipal des Sports Le Blanc

➢ Bureau de l'OMS

Nouveaux membres de droit du bureau de l'OMS : Jérôme PERRIN (maire-adjoint chargé des sports) et Christian AFANE (conseiller municipal).

➢ Membres de la commission sport de la ville du Blanc

- Gilles LHERPINIERE (Maire),
- Jérôme PERRIN (Maire-adjoint chargé des sports, de l'urbanisme et des travaux),
- Sandrine DUL (Conseillère municipale),
- Olivier THORIGNE (Conseiller municipal),
- Christian AFANE (Conseiller municipal),
- Maryline TANCHOUX (Maire-adjointe chargée des affaires sociales et du logement),
- Franck PACAULT (Conseiller municipal),
- Wilfried ROBIN (Conseiller municipal).

➢ Statistiques des licenciés

L'OMS regroupe 42 associations pour 2 637 licenciés et 783 adhésions. Une baisse de licenciés (3 328) et d'adhésions (986) a été constatée par rapport à l'année précédente.

⇨ Rapport d'activités soumis au vote de l'assemblée :

Vote : Contre = 0 ; Abstention = 0. Adopté à l'unanimité.

➢ Rapport financier

Jean-Emmanuel FRONTERA est absent ce soir. Henri LE FLEM annonce rapidement le budget global de l'OMS pour l'année 2020 :
Total des charges : 27 122,54€
Total des produits : 36 886,60€.
Résultat de l'exercice 2020 : 9 764,06€.

⇨ Rapport financier soumis au vote de l'assemblée :

Vote : Contre = 0 ; Abstention = 0. Adopté à l'unanimité.

➢ Vote suite et fin tiers sortants

Martial MILLIN et Jean-Emmanuel FRONTERA faisaient partie du tiers sortant cette année. Leur réélection n'a pas été soumise au vote le 1er juin dernier.
Ces personnes ont émis le souhait de se représenter.

Vote : Contre = 0 ; Abstention = 0. Réélues à l'unanimité.

➢ Cap et Handi

Cette association a demandé son adhésion à l'OMS. Elle a été entérinée lors de l'assemblée générale ordinaire de l'OMS le mardi 1er juin 2021. Un élément n'a pas été précisé : cette association sera adhérente à l'OMS en tant que « membre associé ». Elle pourra bénéficier de tout ce que propose l'OMS mais elle ne bénéficiera pas de subvention de fonctionnement.

Vote soumis à l'assemblée :
Vote : Contre = 0 ; Abstention = 0. Adopté à l'unanimité.

Office Municipal des Sports Le Blanc

Henri LE FLEM indique que la réunion n'a pas duré longtemps comme il l'avait dit. Il fait remarquer que l'assemblée a la chance d'avoir Gilles LHERPINERE présent ce soir et lui donne la parole.

➢ Intervention de Gilles LHERPINIERE, Maire du Blanc

Gilles LHERPINIERE, Maire du Blanc, remercie vivement les associations de faire vivre *« notre ville »*. Il annonce que la municipalité sera derrière les associations pour les soutenir car elle veut mettre l'accent sur tout ce qui est animation.
Il demande aux associations d'essayer de répartir leurs animations, leurs manifestations, leurs compétitions pour qu'elles n'aient pas toutes lieu sur la même période, mais plutôt étalées sur toute l'année.
Gilles LHERPINIERE tient à préciser que la gratuité des installations sportives n'est pas du fait de l'équipe municipale actuelle. Ce sont les prédécesseurs qui l'ont mise en place, *« il faut rendre à César ce qui est à César »*. Cette décision ne sera pas changée pour l'instant.
En ce qui concerne le fonctionnement de l'OMS, il indique honnêtement qu'il ne s'est pas penché sur le problème car il a donné les pleins pouvoirs à Jérôme PERRIN pour s'occuper de l'OMS. Il ne va donc pas parler de ce qu'il ne connait pas. Ce qu'il peut dire c'est qu'il a tout délégué à Jérôme PERRIN et que ce dernier a pris son travail à cœur et a fait des choses bien.
Il faut absolument faire vivre cet OMS qui sert à tous : que les associations fassent vivre l'OMS et que l'OMS fasse vivre les associations.
Remerciements à l'assemblée.

Le Président de l'OMS remercie Gilles LHERPINIERE.

➢ Questions diverses

Henri LE FLEM demande à l'assemblée s'il y a des questions ?

* Intervention de Vinciane LEROY, professeur d'EPS au collège Les Ménigouttes

Vinciane LEROY, professeur d'EPS au collège Les Ménigouttes, évoque le sujet de la fermeture des installations sportives municipales liée au contexte sanitaire et aux grosses difficultés rencontrées par les professeurs d'EPS entre autres cette année. La fermeture des installations sportives n'était pas en accord avec les mesures gouvernementales annoncées. Cela a été très problématique et compliqué pour les professeurs d'EPS de réaliser un enseignement de qualité à leurs élèves qui ont dû être à l'extérieur depuis le mois de janvier.
Il lui semble qu'il pourrait peut-être y avoir une amélioration au niveau de la communication pour pouvoir trouver une solution afin de permettre l'accès des installations sportives couvertes « à nos jeunes » tout en respectant un protocole sanitaire.
Depuis décembre 2020, il y a eu plusieurs moments compliqués où les professeurs d'EPS ont dû faire intervenir leur responsable d'établissement respectif.
De plus, peu de temps après la réouverture des installations sportives municipales, les deux gymnases ont été fermés entre les deux tours des élections. Elle ajoute qu'il s'agit de la première année car habituellement, ils restent ouverts. Cette information a été compliquée à assimiler sachant que l'accès aux installations sportives couvertes n'avait pas encore eu lieu.
La piscine d'hiver a été ouverte durant une très courte période, puis fermée pour les scolaires, mais ouverte seulement pour les associations. Il faut savoir que de part une attente nationale du savoir-nager pour les 6e, les établissements scolaires se doivent de proposer ce créneau à leurs élèves. Elle précise qu'il y a toute une génération d'élèves qui n'ont pas pu en bénéficier. Compte-tenu des conditions météorologiques, les créneaux accordés à la piscine d'été ont dû être annulés.
Vinciane LEROY tenait à aborder ces problèmes car l'année a été très compliquée pour tous et qu'il a été très difficile pour les professeurs d'EPS d'avoir à gérer les élèves dans ces conditions. Elle espère que l'année prochaine, il sera possible de repartir dans de meilleures conditions.

Gilles LHERPINIERE répond qu'il y a une chose claire, nette et précise c'est que les installations sportives ouvertes ou fermées ne sont pas dues au gré de la Municipalité. Ce sont simplement des arrêtés préfectoraux qui ont été pris. La Municipalité a cru bon à un moment donné, pouvoir rouvrir les salles mais a été rappelée à l'ordre par la Préfecture en précisant qu'il fallait respecter les décisions prises en haut lieu.

Office Municipal des Sports Le Blanc

Une demande de réouverture avait été faite par la Municipalité : elle a été refusée.
Il est fait remarquer que sur le plan national, il était possible de rouvrir. Sauf que si les textes étaient lus entre les lignes, Le Blanc était dans la zone où il fallait fermer (décision préfectorale).
M. le Maire a contacté les responsables des établissements scolaires pour les prévenir.
La Municipalité a fait son maximum pour que les installations sportives rouvrent. Ce qui est remonté aujourd'hui a été remonté aux différents moments. Il est conscient que tout le monde avait hâte de revenir dans les installations sportives. La Municipalité avait également hâte de voir revivre tout cela. Cela n'a vraiment pas été évident. C'est le Préfet lui-même qui a contacté la Municipalité pour demander à ce que tout soit fermé immédiatement.
Si des communes veulent aller à l'encontre des décisions de la Préfecture, s'il y a des clusters, des cas de COVID, etc… il en sera de leur responsabilité.
Gilles LHERPINIERE informe qu'il respectera les décisions de la Préfecture, qu'il n'ira pas à l'encontre. Il y a des arrêtés, il suivra les arrêtés.
Il donne la parole à Jérôme PERRIN.

Jérôme PERRIN tient à remercier les professeurs d'EPS pour les efforts réalisés pour les enfants, c'est très important.
La Municipalité n'a pas fermé les installations sportives municipales par plaisir.
La piscine d'hiver a été ouverte pour le club des dauphins uniquement avec un protocole sanitaire très strict (explication rapide par Jérôme PERRIN du protocole à respecter par les jeunes nageurs).
Il s'avère qu'il y avait deux agents et demi pour faire l'entretien protocolaire. Malheureusement, la Municipalité avait besoin de ces agents pour le centre de vaccination. La priorité a été donnée au club des dauphins car il y a deux salariés. Si la Municipalité n'aide pas l'association, celle-ci ne survivra pas.
Il explique rapidement la situation si les installations avaient été ouvertes aux scolaires (différents protocoles sanitaires à suivre et à respecter : être en chaussette, désinfection sol, bancs, etc…). Il aurait été très compliqué de respecter le protocole pour les sports collectifs (exemple du basket : désinfection du ballon entre chaque élève, etc…), pour le tennis (balle à colorer différemment pour chaque joueur (service)), ou encore pour le mur d'escalade (désinfection des prises après chaque élève, etc…).
Il précise que la décision de ne pas ouvrir les installations sportives municipales n'a pas été de gaité de cœur.

Vinciane LEROY fait remarquer que la piscine aurait pu être ouverte uniquement pour le créneau « savoir nager » qui aurait permis aux élèves de 6e non nageurs d'apprendre à nager. Malheureusement beaucoup d'élèves n'ont pas pu en bénéficier.

Jérôme PERRIN souligne qu'il avait été clair avec le principal du collège des Ménigouttes lors d'une discussion ouverte, car il aurait fallu que la désinfection des vestiaires soit faite après chaque créneau par les professeurs. Il donne l'exemple d'un créneau d'une heure à la piscine, 30 minutes auraient dû être consacrées à la désinfection par les professeurs. De plus, il fallait également respecter les 4m² par personne dans les vestiaires. La capacité de ces derniers ne pouvait pas le permettre. Le seul lieu où il était possible d'accueillir des enfants, c'était à la piscine d'été car il y a des vestiaires sous forme de box (vestiaires individuels).
La piscine d'été a pu être ouverte l'année dernière car la Municipalité avait embauché trois jeunes pour effectuer la désinfection des box (un sur deux). La situation a été très compliquée pour tout le monde.

En ce qui concerne les élections, il a été choisi de fermer les gymnases entre les deux tours car le personnel municipal était présent au centre de vaccination. Il rappelle que dans le gymnase Jean Moulin, il y avait quatre bureaux de vote en raison des élections départementales et régionales.
Au gymnase des Ménigouttes, c'était également très compliqué. La fermeture des gymnases n'a pas été faite par gaité de cœur.
Il ajoute que Philippe PASQUIERS l'appelait au moins deux fois par jour pendant ¾ d'heure pour essayer de trouver des solutions.
Certains établissements ont ouvert et ont pu bénéficier de gymnases mais il faut savoir que ces installations appartenaient aux établissements scolaires. La responsabilité était celle des responsables de ces établissements scolaires. La circonstance est que le gymnase Pasteur était en travaux qui se sont éternisés. Mme AZEMA aurait pu ouvrir le gymnase Pasteur. Il aurait été de sa responsabilité. La Municipalité n'aurait pas interféré dans cette décision puisqu'il s'agissait des professeurs et des élèves du Lycée Pasteur.

Office Municipal des Sports Le Blanc

La Municipalité voulait ouvrir la piscine. Jérôme PERRIN relate qu'il a contacté M. GILLARD à la Sous-préfecture à plusieurs reprises, notamment pour une jeune du Tennis Club Blancois (sportive considérée de haut niveau), pour des personnes ayant un justificatif médical, pour les pompiers (entraînements) : tout a été refusé.
Gilles LHERPINIERE relate que tout a été retoqué, avec menace de fermer la piscine parce qu'il n'y avait pas l'aération nécessaire. La solution apportée était d'ouvrir en plein hiver les baies vitrées pour une ventilation naturelle. Il était hors de question d'ouvrir la piscine d'hiver.
Jérôme PERRIN relate que le tennis club blancois a envoyé un courrier concernant une personne ayant eu plusieurs cancers qui avaient besoin de faire du sport dans le cadre de sa santé, cette demande a été refusée par la Préfecture.
Il répète que tout cela n'a pas était fait par gaité de cœur.
Jérôme PERRIN espère qu'il n'y ait plus de COVID à la rentrée (d'après les ouïs-dires), que le gymnase Pasteur soit accessible et que les installations sportives puissent être exploitées au maximum pour que le sport reparte dignement.
Les vestiaires des gymnases Jean Moulin et Ménigouttes n'ont pas été rouverts car il aurait fallu qu'il y ait une désinfection des vestiaires par les professeurs d'EPS et qu'une latence d'une heure soit respectée entre chaque utilisateur. Il aurait été très compliqué de gérer l'alternance d'utilisation des vestiaires.

La Municipalité a accepté d'ouvrir la piscine d'hiver au club des dauphins car il y avait une désinfection naturelle qui se faisait toutes les 24h. Tous les matins, un agent municipal allait désinfecter. Il y avait donc double protection. La Municipalité a estimé que si elle n'avait pas aidé le club des dauphins, avec les deux salariés, cela aurait été extrêmement compliqué pour l'association.
Dès que la Municipalité a pu donner les autorisations aux associations pour accéder aux installations sportives, cela a été fait.
Jérôme PERRIN précise que la Municipalité essaie de faire au mieux. Il présente ses excuses aux associations qui n'ont pas pu exploiter les installations au maximum.
Il renouvelle ses remerciements à toutes et tous pour tous les efforts fournis. La Municipalité a fait au mieux de ce qu'elle pouvait faire.

Henri LE FLEM souligne qu'il s'agit d'une situation particulière qui n'est jamais arrivée. Les textes se contredisent, c'est assez flou. Chacun n'interprète pas les choses de la même façon, *« on n'est jamais sûr de ce que l'on fait »*.

Jérôme PERRIN relate un exemple : un vendredi soir un document de la Préfecture a été réceptionné autorisant l'ouverture d'installations sportives et 30 minutes plus tard, il était réceptionné une information du ministère qui donnait des informations contraires. Nelly NOUMET a été obligée de renvoyer un mail avec erratum.

Gilles LHERPINIERE fait remarquer que les associations ne savent pas où elles en sont, et que la Municipalité est également dans cette situation. Il prend l'exemple du feu d'artifice du 14 juillet : il pouvait être organisé. Puis cela n'était plus possible ou alors il y avait des mesures draconiennes à respecter (4 m² pour chaque personne : si pas respecté il y aurait verbalisation ; pass sanitaire obligatoire au dessus de 5 000 personnes ; distanciation ; etc…). Comment faire pour organiser tout cela ? Au vu de la configuration des lieux, cela n'était tout simplement pas possible. Certaines villes vont tout de même le faire. La Municipalité a choisi de ne pas l'organiser. Le non-respect est trop lourd de conséquences pour la Municipalité si c'est organisé sans autorisation. Les communes voisines font ce qu'elles veulent.
La crise COVID n'est pas facile à gérer. *« C'est de la faute à personne, à pas de chance, c'est comme ça »*. Il faut tout faire pour éviter les clusters, pour éradiquer au plus vite cette maladie qui embête tout le monde.

Henri LE FLEM pense que le COVID a le dos large mais reconnait que cela a été compliqué. L'année a été catastrophique. Il ajoute qu'il était difficile de comprendre ce que les instances envoyaient par rapport aux mesures sanitaires à respecter. Il fallait lire entre les lignes.
Si la situation sanitaire repart, il sera peut-être plus facile de s'adapter après ce qui a été vécu.

Gilles LHERPINIERE relate que tout le monde a voulu se protéger, personne n'a pris de responsabilité.

* <u>Intervention de Bruno CASAVECCHI, trésorier Fitness Form</u>

Office Municipal des Sports Le Blanc

Bruno CASAVECCHI évoque les subventions. Les associations ont été sous perfusion cette année. Qu'en sera-t-il l'année prochaine ? L'Etat devrait arrêter la perfusion. Est-ce que la Municipalité compte faire un geste ? Il a été dit que les budgets municipaux vont être réduits.
Il ajoute qu'en tant qu'association « membre associé », Fitness Form ne bénéficie pas de subvention de fonctionnement. Il demande si par exemple, il était possible d'avoir une aide exceptionnelle.

Jérôme PERRIN rappelle qu'il faut que tout le monde fasse des efforts pour 2022 (information transmise lors de l'assemblée générale ordinaire de l'OMS du 1er juin dernier). Une concertation a eu lieu entre Gilles LHERPINIERE et Jérôme PERRIN : si cette année il n'y a pas de recettes, ce sera très compliqué pour toutes les associations. Le budget des subventions sera diminué pour 2022 car les budgets de la commune ne sont pas exponentiels. C'est très compliqué pour tout le monde. Il a été remarqué que les budgets de la Mairie n'étaient pas « opens », il a donc été annoncé qu'il y aurait une réduction budgétaire.
Il a été défini que les données (nombre de licenciés et les niveaux de pratique) de la saison 2018-2019 seront conservées pour 2022 pour le calcul des subventions de fonctionnement réalisé par l'OMS. Il est rappelé que les déplacements ne sont plus pris en compte dans le calcul des subventions de fonctionnement.
Cela a été très compliqué au niveau du sport : beaucoup d'associations n'ont pas pu participer ou organiser de compétition. La Municipalité va s'arranger pour que les associations ne soient pas trop lésées.

M. CASAVECCHI demande si la Municipalité fait la différence entre un licencié et un adhérent ? car Fitness form n'a pas de licencié. En 2020, l'association avait plus de 220 adhérents. Cette année, avec le COVID, le nombre d'adhérents a chuté. Est-ce qu'il y aura une compensation de la part de la Municipalité ?
Jérôme PERRIN répond que pour la Municipalité, il n'y aucune différence entre les deux.
Philippe PASQUIERS indique que l'association Fitness Form est adhérente à l'OMS en tant que « membre associé », donc ne bénéficie pas de subvention de fonctionnement.

Henri LE FLEM reprend la parole. Il remercie les personnes présentes de s'être déplacées. Il explique qu'il n'y aura pas de pot de fin de réunion en raison de limitations « festives », qu'il est désolé de ne pas pouvoir offrir le verre de l'amitié.
Il souhaite un bon retour aux personnes présentes.

Fin de l'assemblée générale extraordinaire vers 19h50.

Fait à Le Blanc, le 19 juillet 2021
Le Président de l'OMS,

Henri LE FLEM.

Office Municipal des Sports Le Blanc